Nations Unies S/PV.6112

Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

Provisoire

6112e séance

Lundi 27 avril 2009. à 10 heures
New York

Président :	M. Heller	(Mexique)
Membres :	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. La Yifan
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Okuda
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Turquie	M. İlkin
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2009/201)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2009/201)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Rodolphe Adada, Représentant spécial conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies pour le Darfour et chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Adada à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, publié sous la cote S/2009/201.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Rodolphe Adada. Je lui donne maintenant la parole.

M. Adada : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de m'adresser au Conseil en ce moment important de l'histoire du Darfour. Par cet exposé, je tâcherai de donner aux membres du Conseil une vue d'ensemble des affaires du Darfour. En tant que Représentant spécial du Secrétaire général et chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), je dois rendre compte fidèlement au Conseil des progrès que nous faisons, comme des obstacles que nous rencontrons.

S'agissant de la situation politique, le conflit du Darfour aujourd'hui est un conflit de tous contre tous : les forces gouvernementales contre les mouvements armés, les mouvements entre eux, les forces gouvernementales contre les milices, les groupes tribaux les uns contre les autres. À tout cela il faut ajouter le banditisme endémique dû à un effondrement de la loi et de l'ordre. La stratégie de la MINUAD pour la protection des civils cherche à s'attaquer à toutes ces causes de danger pour les civils innocents.

Deux facteurs de risque ressortent clairement. Le premier est constitué par les opérations militaires, en particulier entre le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et le Gouvernement soudanais. C'est une nécessité vitale pour le Conseil de sécurité d'envoyer un signal clair à toutes les parties que les actions militaires agressives sont inacceptables. Le deuxième facteur de risque est l'état préoccupant des relations entre le Tchad et le Soudan. En fait, le danger d'une détérioration sérieuse de la situation au Darfour ne peut pas être écarté.

Mais cela dit, la situation a changé depuis la période intense de 2003-2004, quand des dizaines de milliers de personnes étaient tuées. Aujourd'hui, en termes purement numériques, nous pouvons dire que le conflit du Darfour est un conflit de basse intensité. Notre base de données des incidents depuis le début des opérations de la MINUAD le 1er janvier 2008 jusqu'au 31 mars 2009, comprend les rapports d'un peu moins de 2000 décès par violence, et une moyenne mensuelle de 130 à 150 morts. Environ un tiers des victimes sont des civils.

Pendant cette période, 620 civils ont perdu la vie, qu'ils aient été directement visés, ou qu'ils aient été pris entre deux feux ou encore dans des attaques criminelles. De ces 620, 68 étaient des personnes déplacées. D'après nos rapports, 573 combattants sont morts et 669 personnes ont été tuées dans des combats intertribaux. Enfin, *last but not least*, nous sommes au regret de signaler aussi la perte de 14 des nôtres.

Il n'y a pas de solution militaire au conflit du Darfour, qui est un conflit de nature politique. Il est important que ce Conseil envoie un message fort à toutes les parties pour la reprise rapide des pourparlers inclusifs. Malheureusement, les progrès que nous avons observés en février avec les premiers pourparlers de Doha ne se sont pas encore traduits en résultats concrets.

Le processus politique au Soudan a semblé se geler, en particulier après la décision de la Cour pénale

internationale d'émettre un mandat d'arrêt contre le Président Omar Al-Bashir. La question de la Cour pénale internationale a dominé la vie politique au Soudan, et l'a polarisée. Elle a affaibli ceux qui au Soudan travaillaient pour le compromis et le consensus, en favorisant les sentiments militants dans les deux camps. Nous devons trouver des points de consensus et faire jouer un plus grand rôle aux éléments modérés, en particulier dans la société civile, pour désamorcer les tensions.

Si, malheureusement, la perspective de conclusion d'un cessez-le-feu complet semble lointaine, un engagement des parties à une cessation des hostilités est envisageable à court terme. La MINUAD a à plusieurs reprises indiqué sa volonté de déployer tous les efforts pour la surveillance d'une telle cessation des hostilités. Nous avons établi des plans d'action à cette fin. Une surveillance complète, rapide, rigoureuse et crédible des incidents violents, avec un compte rendu immédiat à ce Conseil et à l'Union africaine, serait un pas important vers la réduction des tensions et le rétablissement de la confiance.

Enfin, nous ne devons jamais oublier que le Darfour fait partie du Soudan et qu'une solution de la crise du Darfour est une parcelle de la question nationale du Soudan. De même, les Darfouriens sont des citoyens soudanais qui ont le droit de participer à la résolution des problèmes clefs au niveau national, comme la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu. Autant le Darfour ne doit pas prendre en otage le processus national de démocratisation, autant les Darfouriens ne peuvent pas être privés de leurs droits démocratiques de participer à la définition de l'avenir du Soudan en tant que nation.

Je voudrais passer maintenant à la situation humanitaire. Au début de cette année, la crise humanitaire au Darfour était globalement contenue. L'approvisionnement en nourriture, les soins de santé et les autres services essentiels aux personnes affectées étaient adéquats. Sous des conditions de grande difficulté et de risque, les organisations humanitaires menaient à bien une gigantesque opération pour sauver des vies au Darfour. De plus, la récolte avait été meilleure que l'année précédente, et la destruction des cultures par le nomadisme avait baissé. L'état de santé de la population était relativement bon, si l'on excepte une épidémie de méningite avec 40 cas répertoriés. Notre souci principal à ce moment-là était le déplacement de populations consécutif aux opérations militaires dans le Darfour-Sud, avec l'arrivée de milliers de personnes au camp de Zam-Zam au Darfour-Nord.

La décision du Gouvernement soudanais d'expulser 13 organisations non gouvernementales internationales et de suspendre trois organisations non gouvernementales nationales, le 4 mars 2009, a totalement changé cette situation. Cette action, dirigée contre des organisations indispensables a causé une interruption des services humanitaires essentiels aux populations affectées.

La MINUAD, bien que n'ayant pas de mandat dans les affaires humanitaires, est préoccupée par le risque d'une catastrophe humanitaire, car nous sommes les représentants les plus visibles de la communauté internationale au Darfour, et une crise humanitaire ne pourra que compliquer encore plus nos opérations. C'est pourquoi nous soutenons tous les efforts de nos collègues de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), qui suivent et gèrent cette situation avec le Gouvernement soudanais.

Je voudrais maintenant passer au déploiement de la MINUAD. Les efforts du Conseil et de ses membres ont été déterminants pour surmonter les gigantesques défis posés par le déploiement de la MINUAD. J'ai le plaisir de rendre compte au Conseil qu'à la fin 2008 nous avons atteint les deux tiers du déploiement de nos troupes. Nous avons identifié tous les pays fournisseurs de contingents et pensons que d'ici à la fin de l'année, nous pourrions déployer toutes les unités identifiées et ainsi atteindre plus de 90 % de nos effectifs mandatés.

Il nous malheureusement reste encore à identifier des pays fournisseurs pour quelques unités essentielles : logistique, transport et hélicoptères utilitaires militaires. Comme je l'ai déjà indiqué, nous avons atteint les deux tiers de notre déploiement, mais, à cause de l'absence des ces moyens, nous pouvons dire que notre capacité d'action est loin d'être de cet ordre. À ce sujet, nous voulons particulièrement exprimer notre appréciation au Gouvernement éthiopien, qui a accepté de fournir cinq hélicoptères tactiques.

Notre coopération avec le Gouvernement soudanais a été bonne. Le mécanisme tripartite entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais a très bien fonctionné et a grandement facilité le travail. La MINUAD a été honorée

d'accueillir la cinquième session de ce mécanisme, le 31 mars dernier.

Je me dois de signaler que lors de l'incendie qui a récemment ravagé nos installations, nous avons encore pu apprécier l'aide du Gouvernement soudanais.

Aujourd'hui, la MINUAD est partout présente au Darfour.

Nous avons, comme je l'ai dit, plus des deux tiers de notre personnel militaire. De même, grâce à nos officiers de la police, des affaires politiques, des affaires. civiles, des droits de l'homme et du dialogue interdarfourien, nous maintenons des contacts suivis avec toutes les parties et la société civile. Nous observons la situation au jour le jour et pouvons en rendre compte fidèlement. La voix de la MINUAD s'entend et est écoutée, et nous parlons avec de plus en plus d'autorité de la situation sur le terrain.

Si nous devions évaluer rôle de la MINUAD, nous ne pourrions malheureusement pas encore proclamer notre succès. En effet, la guerre continue au Darfour. Les civils continuent de courir des risques inacceptables. Des millions de personnes sont encore dans les camps de déplacés ou sont des réfugiés. À cause de l'insécurité, elles ne peuvent pas rentrer chez elles et reprendre une vie normale. Aucune solution n'a encore été apportée aux graves crimes et injustices commises, en particulier au plus fort des hostilités en 2003-2004.

Cependant, on ne peut pas déclarer que nous ayons échoué. Nos équipes travaillent sans relâche pour empêcher la reprise de la violence avec son cortège de tueries. Ce rôle de prévention n'est pas toujours visible, mais il est important.

Au mois de janvier dernier, la prise de la ville de Muhajeria par le MJE et sa reconquête par le Gouvernement ont mis en grand danger des milliers de civils. Nous avons décidé de maintenir nos troupes sur place malgré une énorme pression pour nous faire partir. Ce fut une décision correcte de la part du Secrétaire général.

Quand un désastre ne se produit pas, cela n'est pas rapporté par les médias. Muhajeria est un désastre évité. Pendant les attaques et contre-attaques sur Muhajeria, y compris des bombardements aériens, près de 10 000 civils en quête de protection se sont rassemblés dans le voisinage immédiat de la base de la MINUAD. Nous avons pu négocier un périmètre humanitaire auprès du Gouvernement et du MJE.

La situation du camp de personnes déplacées de Kalma en août 2008 était bien connue. C'était aussi un désastre évité car sans l'intervention de la MINUAD, nous aurions pu déplorer beaucoup plus que les 38 tués. Aujourd'hui, la MINUAD est présente 24 heures sur 24 à Kalma. Notre ambition est d'en faire autant dans tous les grands camps de déplacés du Darfour.

Une autre grande source de violence est constituée par les combats intertribaux. La MINUAD est souvent impliquée dans la recherche de la paix ou la prévention de ces conflits. Tout récemment, dans la ville de Khor Abeche, la MINUAD a pu empêcher un incident de vol de bétail de dégénérer en une lutte intercommunautaire meurtrière et incontrôlable. De plus, nos agents des affaires civiles, des droits de l'homme et des affaires politiques et ceux chargés du dialogue et de la consultation Darfour-Darfour œuvrent à promouvoir la paix et la réconciliation au niveau local. Dans de nombreux cas, ce sont ces accords locaux qui aident à stabiliser la situation.

Sur le terrain, au Darfour, au jour le jour, nous affrontons des défis. Nos principaux soucis du moment sont, tout d'abord, le besoin de stabiliser la situation humanitaire – ceci est en cours – ensuite, de répondre aux différentes menaces à la sécurité tout en continuant le déploiement de la Mission afin d'atteindre sa pleine capacité.

Le mandat de la MINUAD dérive de la responsabilité de protéger et notre mission ne pourra être considérée comme accomplie que lorsque les populations du Darfour auront recouvré une paix et une sécurité durables. Cela exige la résolution des problèmes politiques du Soudan dans leur ensemble.

Je voudrais, avant de conclure, saluer le travail remarquable abattu par le personnel de la MINUAD, aussi bien militaire que civil. Je voudrais particulièrement m'incliner devant la mémoire de nos 14 collègues qui ont perdu leur vie au service des populations du Darfour. Je pense sincèrement que le rôle de la MINUAD est de mieux en mieux reconnu par le peuple du Darfour. Dans une mission comme la nôtre, la publicité est donnée aux échecs et aux revers,

les succès eux, se passent de fanfare. Mais je peux dire sans fanfare, que nous progressons.

Notre succès repose, en dernière analyse, entre les mains des dirigeants politiques du Soudan. C'est leur décision qui fera que le peuple du Darfour vivra en paix, ou devra continuer à endurer les affres de la guerre. Il appartient à la communauté internationale, représentée au plus haut niveau par ce Conseil, de le leur faire comprendre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Rodolphe Adada pour son exposé, qui sera extrêmement utile aux membres du Conseil.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.